



Assemblée générale

Distr. générale
19 décembre 2005
Français
Original: arabe

Soixantième session

Point 116 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

I. Introduction

1. À sa 17^e séance plénière, le 20 septembre 2005, l'Assemblée générale a, sur la recommandation du Bureau, décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session un point 116 intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de le renvoyer à toutes les grandes commissions à seule fin qu'elles examinent et adoptent leurs projets de programme de travail respectifs.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à sa 39^e séance, le 19 décembre 2005 (voir A/C.2/60/SR.39).

II. Examen du projet de décision publié sous la cote A/C.2/60/L.66

3. À sa 39^e séance, le 19 décembre, la Commission était saisie de son projet de programme de travail pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale (A/C.2/60/L.66), présenté par le Président à l'issue de consultations avec le Bureau de la Commission.
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de programme de travail qui figure dans le document A/C.2/60/L.66 (voir par. 5) et a recommandé qu'il soit approuvé par l'Assemblée générale en séance plénière (voir A/C.2/60/SR.39).



III. Recommandation de la Deuxième Commission

5. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante et unième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante et unième session, tel qu'il figure ci-après :

1. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement.
3. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Crise de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
4. Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement.
5. Développement durable :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire.
6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

7. Mondialisation et interdépendance :
 - a) Mondialisation et interdépendance;
 - b) Migrations internationales et développement;
 - c) Culture et développement;
 - d) Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption;
 - e) Intégration des économies en transition à l'économie mondiale.
8. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit.
9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
 - a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
 - b) Coopération pour le développement industriel.
10. Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.
11. Formation et recherche : Université des Nations Unies.
12. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale¹ :
 - b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions;
 - c) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par les organismes des Nations Unies.

¹ Pour les alinéas a), d) et e), voir les séances plénières. Les alinéas b) et c) ont été renvoyés à la Deuxième Commission conformément aux alinéas e) et g) du paragraphe 4 de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale.